

*« Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, réunis à Brazzaville le 29 avril 2018;*

*Rappelant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, lors du 1er Sommet Africain de l'Action en faveur de la co-émergence continentale, à l'initiative de Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc et en marge de la 22e Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22), au cours de laquelle il a été décidé de la création de trois commissions dédiées :*

- à la région du Sahel, présidée par la République du Niger ;*
- à la région du Bassin du Congo, présidée par la République du Congo ;*
- Aux Etats Insulaires, présidée par la République des Seychelles.*

*Rappelant la Décision de la 28e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis Abeba, en Ethiopie, qui a entériné la décision portant création de ces trois commissions ;*

*Rendant un vibrant hommage à Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui, de par sa présence exceptionnelle, réaffirme son engagement constant en faveur d'une co-émergence durable de l'Afrique ;*

*Saluant le rôle pionnier joué par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et sa Vision pour une Afrique forte et résiliente, qui se traduit, entre autres, par un renforcement de l'engagement africain dans la lutte contre le changement climatique et la mobilisation d'un ensemble de leviers novateurs et structurants au service d'un développement durable et inclusif du continent ;*

*Saluant le leadership et la disponibilité du Royaume du Maroc, en tant que Partenaire Fondateur, à partager son expérience et son expertise reconnues pour faire émerger des réponses innovantes et concrètes face aux défis posés par les changements climatiques, dans le cadre d'une coopération sud-sud ambitieuse, à même de garantir un développement harmonieux et durable de l'Afrique ;*

*Félicitant le Royaume du Maroc pour son engagement dans l'opérationnalisation du Fonds Bleu à travers l'appui technique du Centre de Compétences Changements Climatiques (4C Maroc) ;*

*Saluant l'engagement résolu de l'Union Africaine et du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains sur les Changements Climatiques (CAHOSCC), des Communautés Economiques Régionales (CER), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de la Banque Africaine de Développement et des banques de développement sous-régionales ;*

*Félicitant Son Excellence Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République Française, de l'initiative de l'organisation, en collaboration avec la Banque Mondiale et les Nations Unies le 12 décembre 2017 à Paris, du « One Planet Summit » sur la finance climat en vue d'accélérer les investissements en faveur d'une économie bas carbone ;*

*Rappelant la création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, concrétisée par la signature, le 9 mars 2017 à Oyo, dans le Département de la Cuvette en République du Congo, du Mémoire d'Entente entre la République de l'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République*

*Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Gabonaise, la République du Rwanda, la République du Tchad, et le Royaume du Maroc ;*

*Reconnaissant le Fonds bleu et le Fonds pour l'économie verte en Afrique Centrale comme outils de financement de la Commission Climat du Bassin du Congo ;*

*Rappelant la Déclaration de Brazzaville, du 05 octobre 2017, des Ministres africains de l'environnement, de l'économie et des finances, des représentants des Communautés Economiques Régionales (CER), sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds bleu pour le Bassin du Congo et la position commune africaine à la 23e Conférence des Parties (COP23) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de novembre 2017;*

*Rappelant le Communiqué final des travaux de la session inaugurale du Comité ad'hoc régional sur le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, tenue à Rabat le 12 mars 2018, qui a validé les termes de référence de l'étude de préfiguration dudit Fonds ;*

*Conscients du rôle des forêts du Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical humide après l'Amazonie, dans la régulation du climat mondial, en raison de sa très haute capacité de séquestration de carbone ;*

*Considérant la Déclaration de Yaoundé du 17 mars 1999 sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale;*

*Rappelant la Déclaration de Brazzaville issue de la troisième réunion des partenaires de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières, tenue du 21 au 23 mars 2018 ;*

*Considérant le potentiel important en énergies renouvelables du Bassin du Congo, notamment l'hydroélectricité ;*

*Considérant le rôle important en apport minéral que joue la poussière de Bodélé du désert du Tchad dans l'équilibre écologique mondial à travers son dépôt dans la forêt amazonienne ;*

*Réaffirmant notre volonté de promouvoir un développement inclusif et durable, et de faire de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques une haute priorité dans la zone de la Commission Climat du Bassin du Congo ;*

*Considérant à cet égard les efforts de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) sur la lutte contre les changements climatiques notamment à travers le rôle joué par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dans la préservation des forêts du Bassin du Congo et sa contribution au développement durable ;*

*Tenant compte de la contribution de la Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) à une meilleure gestion des ressources en eau ainsi que de celle de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) en matière de gestion durable des ressources halieutiques ;*

*Prenant acte du Protocole instituant la Commission Climat du Bassin du Congo ;*

*Nous engageons à :*

- 1. Œuvrer pour la transformation structurelle des économies de la zone de la Commission Climat du Bassin du Congo pour assurer un développement inclusif et durable, de manière à éradiquer la pauvreté et améliorer le bien-être des populations en activant tous les leviers humains, financiers, techniques et technologiques ainsi que les opportunités offertes par l'économie verte et l'économie bleue ;*
- 2. Agir sans délai, en soutien aux deux Déclarations de Brazzaville, pour l'opérationnalisation et la promotion du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo comme un des outils financiers de la Commission Climat du Bassin du Congo et apporter notre appui total à la mise en œuvre de la Feuille de route 2018-2019 ;*
- 3. Initier et encourager les plans d'investissement climat des Etats de la Commission Climat du Bassin du Congo, les projets et programmes de toutes les parties prenantes pour concilier la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et le développement économique inclusif et durable ;*
- 4. Mutualiser nos efforts en vue de doter nos Etats de politiques, stratégies et plans d'action climat et à les mettre en œuvre ;*
- 5. Accélérer la réalisation des initiatives déjà identifiées ou lancées (contributions déterminées au niveau national, plans nationaux d'adaptation), en s'appuyant non seulement sur les ressources intrinsèques mais également en mobilisant les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ainsi que les acteurs non-étatiques, notamment le secteur privé ;*
- 6. Doter la Commission Climat du Bassin du Congo d'un budget lui permettant d'accomplir ses missions;*
- 7. Œuvrer en intelligence avec les institutions sous-régionales existantes : COMIFAC, CICOS, dans le cadre d'une économie d'échelle dans l'action de la Commission Climat du Bassin du Congo et le Fonds bleu pour le bassin du Congo.*

*Invitons l'Union Africaine à apporter son soutien aux efforts visant l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;*

*Appelons solennellement la Communauté internationale, notamment les agences du Système des Nations Unies et les fondations philanthropiques, à soutenir pleinement la présente Déclaration en vue de favoriser des synergies et une forte collaboration entre le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et les autres mécanismes financiers internationaux dédiés à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et pour la promotion du développement durable ;*

*Exhortons l'ensemble des bailleurs de fonds et des investisseurs privés à apporter leur soutien à la Commission Climat du Bassin du Congo pour financer les plans d'investissement climat, les initiatives nationales et sous-régionales pour concilier la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et le développement économique, pour la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations ;*

*Désignons Son Altesse Royale La Princesse LALLA HASNAA, Présidente de la Fondation MOHAMMED VI pour la Protection de l'Environnement, Monsieur JEAN YVES OLIVIER, Président de la Fondation de*

*Brazzaville pour la Paix et la conservation, Monsieur MARIA DE FATIMA MONTEIRO JARDIM et Monsieur LOKUA KANZA, Artiste Musicien, Ambassadeurs de bonne volonté de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, pour la mobilisation des ressources financières ;*

*Félicitons Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo et Président de la Commission Climat du Bassin du Congo, pour les efforts louables déjà consentis et lui exprimons notre plein soutien à poursuivre le processus d'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et de son outil financier, le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ».*